

L'évaluation des habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur Niveau 3 comporte 5 objectifs d'apprentissage détaillés. La réussite des éléments suivants, de l'examen théorique ainsi que celle de l'évaluation du randonneur attestent que le candidat est en mesure d'obtenir le brevet de cavalier-randonneur niveau 3.

Monter le parcours d'évaluation des habiletés équestres du cavalier

L'examen d'évaluation d'habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur Niveau III doit être composé d'un **parcours d'orientation** et de **12 difficultés** disposées de façon à permettre au candidat d'être évalué selon son niveau. Le choix des difficultés, la disposition sur le parcours et l'allure adoptée pour les franchir doivent être établis de façon à favoriser la démonstration des habiletés acquises par le cavalier. Le parcours ne comporte pas de pièges, ni de difficultés supplémentaires.

Afin de permettre aux formateurs de mettre en valeur leurs installations, le parcours d'évaluation des habiletés équestres n'est pas imposé. Le choix des difficultés est imposé et le formateur connaît les spécificités de chaque objectif d'évaluation, ce qui lui permet de les adapter à sa réalité terrain.

Le parcours d'orientation

Le candidat devra mettre sa carte orientée vers le nord, trouver des points remarquables et être capable de suivre une carte de sentiers dans un sentier balisé.

Tableau 1 : Difficultés techniques – Cavalier-randonneur 3

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
1. Le cavalier garde le contrôle de sa monture lors des déplacements en main Point à évaluer : Le cavalier conserve un espace sécuritaire entre lui et le cheval lors du passage des difficultés, il est à l'aise et efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Le tronc en main : hauteur maximale 30 cm, largeur minimale 4 mètres avec guide de chaque côté ; • Le couloir en main : largeur 0,65 mètre, longueur 8 mètres ; • La passerelle en main : selon les infrastructures disponibles ; • Le plan ascendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres* ; • Le plan descendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres.* *ou selon les infrastructures disponibles
2. Le cavalier arrête son cheval Point à évaluer : Le cavalier arrête son cheval en moins de 5 mètres.	<ul style="list-style-type: none"> • L'immobilité en selle : un cercle de 2,5 mètres de diamètre tracé au sol. L'évaluation de l'arrêt se fera dans un couloir de 5 m de long. Toutes les difficultés impliquant un arrêt peuvent être utilisées pour ce critère.
3. Le cavalier utilise les aides naturelles efficacement Point à évaluer : Le cavalier réussit le virage au trot enlevé ou au galop en gardant la maîtrise de son cheval et sans toucher les barres/difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les ruelles en U : entrée à 4 mètres de large et sortie à 5 mètres de large ; • Les ruelles en Z : 4 mètres de large à l'entrée et 5 mètres à la sortie ; • Le slalom : 5 cônes avec un espace de 5 ou 6 mètres entre chaque ; • Le trèfle : 20 mètres de distance entre chaque matérialisation du point de rotation ; • Reculer sur 3 foulées dans un couloir de 1 m de large par 3 m de long.
4. Le cavalier monte et descend à gauche et à droite de son cheval en conservant son équilibre Point à évaluer : Le cavalier réussit seul la difficulté du premier coup. Le cheval peut bouger.	<ul style="list-style-type: none"> • Le montoir : un cercle de 3 mètres

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
5. Le cavalier peut faire des transitions ascendantes et descendantes pas/trot/galop Point à évaluer: Le cavalier préserve son équilibre dans la transition et réussit le changement d'allure en moins de 5 mètres	<ul style="list-style-type: none"> La transition ascendante : un couloir ou espace large d'au moins 1,5 m et long de 5 mètres ; La transition descendante : un couloir ou un espace délimité d'au moins 1,5 m de large et de 5 mètres de long.
6. Le cavalier cherche à acquérir une position d'équilibre en selle Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au trot enlevé et/ou galop sans perdre l'équilibre tout en conservant le contrôle de son cheval.	<ul style="list-style-type: none"> Les barres au sol : 3 barres avec une distance de 1,30 m à 1,50 m pour les passages au trot. Galop par-dessus une seule barre posée au sol ; Galop sur un parcours déterminé (exemple : un cercle) pour une distance de 40 mètres (difficultés obligatoires) ; Contre-bas ou contre-haut : moins de 30 cm.

*Pour toutes spécifications supplémentaires concernant l'évaluation des difficultés, voir le niveau intermédiaire du règlement de TREC de Cheval Québec.

Mode d'emploi

Le tableau 1 sert de banque de données pour l'élaboration du parcours. En premier lieu, le formateur choisit une difficulté correspondant à chaque critère d'évaluation, ce qui lui donnera une banque de 6 difficultés. Selon les installations et le terrain dont il dispose, il choisira ensuite sans restriction 6 difficultés supplémentaires pour arriver à un total de **12 difficultés**, avec un maximum de 2 difficultés par critère. L'évaluation des difficultés est basée sur le règlement de TREC intermédiaire. La distance entre chaque difficulté doit être d'au minimum 15 mètres. Le terrain où se déroulera l'évaluation doit avoir été inspecté afin de s'assurer qu'il est exempt de tous éléments pouvant représenter un danger pour le cavalier en évaluation.

Définir le parcours

Le formateur doit remplir la fiche d'élaboration d'un parcours d'habiletés équestres afin que les cavaliers puissent recevoir leurs résultats de façon structurée.